

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Réunion du 17 mars 2022**

**Délibération n° 32-03-22**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2022**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 10 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le jeudi 17 mars 2022 à partir de 18h00 à SAINTE HELENE (Salle des fêtes).

**Appel des conseillers. Etaient présents :**

AVENSAN	Patrick BAUDIN Christophe JACOBS Patricia ARNAUD
BRACH	Gilles NAVELLIER
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Jacques GOUIN Jean-Pierre ARMAGNAC
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Anne Sophie ORLIANGES Philippe PAQUIS
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD Fabrice RICHARD à partir de 19h25
SALAUNES	Hélène PEJOUX
SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Karine NOUETTE-GAULAIN Jean-Jacques MAURIN

**Excusés ayant donné procuration :**

Didier PHOENIX a donné procuration à Gilles NAVELLIER

Nathalie LACOUR BROUSSARD a donné procuration à Françoise TRESMONTAN

Stéphane LECLAIR a donné procuration à Aurélie TEIXEIRA

Pascal MOREL a donné procuration à Jean-Pierre ARMAGNAC

Sandra LE GRAND a donné procuration à André LEMOUNEAU

Fabrice RICHARD a donné procuration à Lionel MONTILLAUD jusqu'à 19h25, heure de son arrivée

Sylvie JALARIN a donné procuration à Windy BATAILLEY

Jérôme PARDES a donné procuration à Hélène PEJOUX

**Excusés :**

Martine MOREAU

Martial ZANINETTI

Jean-Jacques VINCENT

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

**Nombre de votants : 29 votants**

**Secrétaire de séance : Lionel MONTILLAUD**

Monsieur Le Président présente Madame Corinne TERRASSON responsable du nouveau service d'accès aux droits du Bus France Services et l'arrivée du conseiller numérique Monsieur Laurent SOLER au 01/04/2022.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président demande si le Conseil communautaire est d'accord pour :

- Ajouter une motion de soutien au peuple ukrainien
- Ajouter une délibération : l'adoption du CC extraordinaire du 10 mars 2022 relatif au Projet de Territoire. La délibération a été prise le jour de l'envoi du CC.

**Accord donné à l'unanimité.**

## **L'ordre du jour :**

- **Administration Générale**

- Adoption d'une motion de soutien au peuple ukrainien (*lue en séance*) ;
- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 18 janvier 2022.
- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire extraordinaire du 10 mars 2022

- **Ressources Humaines**

- Création du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour le recrutement de l'institutrice ADS ;
- Mise à jour du tableau des effectifs.

- **Finances et marchés publics**

- Présentation et adoption des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes ;
- Présentation et adoption des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes ;
- Budget principal 2022 - Affectation des résultats 2021 ;
- Budget annexe « Ordures Ménagères » 2022 - Affectation des résultats 2021 ;
- Budget annexe « SPANC » 2022 - Affectation des résultats 2021 ;
- Budget annexe « ZA Pas du Soc » 2022 - Affectation des résultats 2021 ;
- Budget annexe « ZA Brach » 2022 - Affectation des résultats 2021 ;
- Budget annexe « Zones d'activités » 2022 - Affectation des résultats 2021 ;
- Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2022 ;
- Budget annexe « SPANC » 2022- Reprise partielle de l'excédent d'investissement ;
- Avenants au marché public n° AO-01-2016 « Collecte, transport, tri, traitement et gestion des déchets ménagers et assimilés ».

- **Environnement**

- Garantie d'emprunt pour le contrat de prêt signé entre TRIGIRONDE et la Banque des Territoires pour le financement des bâtiments, VRD et études ;

- Garantie d'emprunt pour les contrats de prêts signés en Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole pour le financement du process ;
- Modification de l'objet social de TRIGIRONDE pour lui permettre d'intervenir pendant la phase transitoire ;
- Candidature dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages et des papiers graphiques lancé par CITEO.

- **Informations**

- Indemnités des élus pour l'année 2022.
- Information sur le Rapport Social Unique (RSU) 2020.

- **Questions diverses**

**Délibération n° 32-03-22**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2022**

***Rapporteur : Monsieur le Président Christian LAGARDE***

***Le Conseil Communautaire,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, approuvé par délibération n° 122-12-20 du 3 décembre 2020 et plus particulièrement son article 19 ;

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, présenté à la Commission Finances élargie au Bureau communautaire le 8 mars 2022, et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Communautaire ;

***Après en avoir débattu,***

- **PREND ACTE**, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Au registre des délibérations  
A Castelnau de Médoc,  
Le 17 mars 2022  
Le Président,  
Christian LAGARDE

